

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE.

### *Membres absents :*

M. Dominique GRIMPRET	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. François NOWOTNY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Lydie CHAMPION	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF****Convention avec la Recyclade**

Dans le cadre du projet territoire 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' (ZDZG), Dijon Métropole souhaite favoriser et promouvoir le réemploi sur son territoire afin de réduire la production de déchets et notamment le flux d'objets encombrants.

En 2016, 5 253 tonnes d'objets encombrants ont été collectées via le service de collecte sur rendez-vous et via les cinq déchetteries communautaires. Ce qui représente sur une année, une production d'environ 21 kg d'objets encombrants par habitant. On note que ces tonnages sont stables depuis 2010.

Favoriser le réemploi est un levier pour diminuer ce flux de déchets et permet de contribuer à l'atteinte d'un des objectifs du projet territoire ZDZG qui est de réduire de 10% les déchets ménagers entre 2010 et 2020.

L'association la Recyclade a pour missions d'assurer la gestion d'une recyclerie sur le territoire de Dijon Métropole en valorisant et en gérant de façon innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

Par la vente, le troc et le don d'objets, des actions de sensibilisation, d'éducation à l'environnement, de réduction des déchets et tout autre moyen, elle contribue également au lien social, à la rencontre entre acteurs des filières du recyclage, artistes, créateurs professionnels ou amateurs et grand public, ainsi qu'à la création d'emplois.

Dijon Métropole souhaite conventionner avec La Recyclade pour favoriser le réemploi sur son territoire et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs du projet territoire ZDZG.

La convention ci-jointe définit les engagements de chaque partie et précise que Dijon Métropole s'engage chaque année :

- à rémunérer les tonnages d'objets vendus au sein de La Recyclerie, c'est à dire la revente qui sera réalisée sur le territoire de la collectivité. En effet, ce flux sera détourné de la collecte des objets encombrants et des déchetteries du territoire, ces tonnages ne seront donc pas collectés et traités par la collectivité. Il est proposé de fixer le tarif à 40 € TTC la tonne.

- à commander chaque année (a minima) pour les habitants de Dijon Métropole :

- 10 ateliers upcycling (pour 2017 le nombre sera proratisé selon la date de démarrage de l'activité) à un coût unitaire de 700 € TTC

- et 1 Gratifieria (marché gratuit) à un coût unitaire de 1 500 € TTC.

- et à communiquer sur la Recyclade auprès des habitants de Dijon Métropole afin de faire connaître l'association (site [trionsnosdechets-dijon.fr](http://trionsnosdechets-dijon.fr), magazine de la collectivité...).

La convention précise également les justificatifs que l'association La Recyclade doit fournir à Dijon Métropole pour facturer chaque prestation.

A titre indicatif, on estime que la somme allouée en 2017 sera d'environ 5 060 €, 14 060 € en 2018 et 15 420 € en 2019.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2017 puis reconductible deux fois pour une durée d'un an soit au plus tard jusqu'au 31/12/2019.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** les termes de la convention bipartite avec La Recyclade ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

*DONT 17 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0